



L'ECHO DE PARS

ANNÉE 2017 - N° 46

MARS 2017



Dossiers en cours :



La vie dans la commune :



Infos et vie pratique :





SOMMAIRE :

- Dossiers en cours (page 2) :
 - *Réhabilitation de la Salle Polyvalente*
 - *Sécurisation de la traversée de commune*
- Le transport urbain : informations utiles (page 3)
- La vie des écoles et de la Mairie (pages 4 et 5)
- Animations communales et la vie des Associations (pages 6,7 et 8)
- Dossiers intercommunalité et M.J.D (pages 9,10 et 11)
- Infos diverses et vie pratique (page 12)



**Mesdames, Messieurs,
chers Pariens,**

Il faut de temps en temps se retourner pour voir le chemin parcouru. Vous nous avez fait confiance en 2014, il est temps de faire un point .

Je vous invite à retrouver dans ce bulletin les principales réalisations effectuées depuis le début de notre mandat ainsi que les projets à venir.

Vous pourrez les comparer par rapport à notre profession de foi qui rappelez-vous apparaissait sous forme de Puzzle.

Je vous laisse découvrir le travail qui a déjà été effectué.

Merci de votre soutien à tous.

Les chantiers sont encore nombreux, les besoins sont importants, mais je suis convaincu que nous continuerons à faire de notre commune un village paisible et accueillant.

Je profite de cet édit de début mars pour communiquer sur un sujet qui va devenir d'actualité d'ici peu.

Il s'inscrit dans la démarche communément identifiée sous le vocable « ZERO PHYTO »

Pour commencer, il nous faut avoir à l'esprit que cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Elle a pour objectifs principaux la préservation de la ressource en eau et de celle de notre santé, pour nous et les générations futures. Cela passe bien entendu par l'abandon pur et simple des produits chimiques avec comme conséquences la réapparition de quelques herbes folles, des tontes tardives ou retardées mais également plus de biodiversité dans notre paysage quotidien.

Il nous faut prendre conscience que malgré tout il nous faudra faire avec une augmentation de la charge de travail de l'agent communal pour un résultat moins "radical" qu'avec les produits phytosanitaires. Aussi, soyez assurés que Bruno continuera à faire le maximum tout en prenant en compte les nouvelles contraintes. Par ailleurs, je vous renouvelle ma demande d'être indulgents et patients et je vous confirme qu'il ne nous sera plus possible d'assurer l'entretien des « pieds de murs » qui sont à la charge des riverains.

Si chacun d'entre nous nettoie les quelques mètres de trottoirs devant chez lui, sans produit phyto sanitaire bien entendu, c'est un environnement qui deviendra plus agréable pour tous contre quelques minutes de notre temps.

Je compte sur votre soutien pour préparer ensemble l'avenir des générations futures.

Philippe BENOIT, le Maire

Réhabilitation de la Salle Polyvalente

Les travaux intérieurs sont achevés.

La réfection extérieure du bâtiment devrait avoir lieu dans les semaines prochaines en fonction des conditions météorologiques.

Nous consacrerons le prochain bulletin pour vous informer sur les différentes fonctionnalités des installations, ainsi que des tarifs et conditions d'occupation, de remise et de récupération des clés.



Sécurisation de la traversée de la commune

L'une des préoccupations principales de la municipalité parmi ses projets au cours de la mandature, était de réaliser plusieurs équipements et aménagements destinés à ralentir la vitesse des véhicules et d'assurer une meilleure sécurité pour les piétons et riverains.

Après l'installation du plateau ralentisseur devant l'école dans la zone 30 km/h, la mise en service récente des feux tricolores au carrefour de la rue Traversière et du CD 440 devrait diminuer le caractère accidentogène de cette intersection. L'installation dite « de récompense à la prudence » est dotée d'une cellule photoélectrique puissante qui analyse la vitesse des automobilistes. Si la vitesse enregistrée par la cellule est supérieure à la vitesse autorisée, soit 50 km/h, le feu reste au rouge pour un temps déterminé, ce qui implique que les conducteurs réduisent leur vitesse tant à l'entrée qu'à la sortie du village.

La ruelle des écoles sera quand a elle, mise en sens unique.

Pour compléter ces aménagements, les chicanes préalablement délimitées au sol seront complétées par l'implantation au cours du printemps, des balises en plastique dépourvues de danger en cas de choc.

Par ailleurs, le miroir de sécurité routière installé au carrefour doté des feux tricolores sera déplacé pour sécuriser la visibilité au croisement de la rue du château d'eau avec le CD 440. Enfin, le panneau « cédez le passage » sera remplacé par un panneau « stop ».

Il ne reste plus qu'à compter sur le sens civique des conducteurs pour assurer la sécurité des tous sur tout le territoire de la commune comme ailleurs !



Le transport urbain



Déplacez-vous du lundi au vendredi avec TIPRY (Transport Intercommunal des Portes de Romilly-sur-Seine) pour 1€ l'aller, 1€ le retour !

Depuis lundi 14 décembre, le TIPRY est mis en place en ligne régulière et dessert 31 points d'arrêt. Outre notre village, il rallie également les communes de Maizières-la-Grande-Paroisse et Romilly-sur-Seine.

Dans le village, les points d'arrêt sont situés : rue du Château d'eau, au cimetière face au lotissement « les Dolines » ainsi que sur la rue Emile Zola.

Voici les horaires, à toutes fins utiles

| Ligne 1 Pars-les-Romilly → Romilly-sur-Seine | | |
|--|----------------------------------|-------|
| Horaires valables toute l'année du lundi au vendredi sauf les jours fériés et au mois d'août. | | |
| Course 1 | | |
| Communes | Nom de l'arrêt | L à V |
| Pars-les-Romilly | P3 Cimetière | 08:30 |
| | P2 Rue du Château d'eau | 08:32 |
| | P1 Allée de Romilly | 08:33 |
| Romilly-sur-Seine | R24 Rue Emile Zola | 08:35 |
| | R23 Calmette Fontaine | 08:37 |
| | R22 Cimetière du Champ Chardon | 08:38 |
| | R21 Foyer Champ Chardon | 08:39 |
| | R20 Stade des droits de l'enfant | 08:41 |
| | R19 Monmousseau - AFPA | 08:42 |
| | R18 Médiathèque [m i R] | 08:43 |
| | R17 SIE (MEFER) - Pôle Emploi | 08:49 |
| | R16 C.Cal Le Marais | 08:54 |
| | R15 C.Cal Robespierre | 09:00 |
| | R14 Pablo Picasso | 09:01 |
| | R13 Centre Aquatique | 09:04 |
| | R12 Parking Montesquieu | 09:05 |
| | R11 Rue Pierre Curie | 09:10 |
| | R10 Les Grèves | 09:12 |
| | R9 Foyer Péri | 09:14 |
| | R8 Place des Martyrs | 09:16 |
| | R7 Parking Henrion | 09:18 |
| | R6 GARE SNCF | 09:22 |
| | R5 Ecole Mignonnette | 09:25 |
| | R4 Chez NINI | 09:26 |
| | R3 Aérovia | 09:27 |
| | R1 Parc de l'aérodrome | 09:29 |
| | R2 C.Cal La Belle Idée | 09:35 |

| Ligne 1 Romilly-sur-Seine → Pars-les-Romilly | | |
|--|----------------------------------|-------|
| Horaires valables toute l'année du lundi au vendredi sauf les jours fériés et au mois d'août. | | |
| Course 2 | | |
| Communes | Nom de l'arrêt | L à V |
| Romilly-sur-Seine | R2 C.Cal La Belle Idée | 11:05 |
| | R1 Parc de l'aérodrome | 11:07 |
| | R3 Aérovia | 11:09 |
| | R4 Chez NINI | 11:10 |
| | R5 Ecole Mignonnette | 11:11 |
| | R6 GARE SNCF | 11:16 |
| | R7 Parking Henrion | 11:17 |
| | R8 Place des Martyrs | 11:19 |
| | R9 Foyer Péri | 11:21 |
| | R10 Les Grèves | 11:23 |
| | R11 Rue Pierre Curie | 11:25 |
| | R12 Parking Montesquieu | 11:30 |
| | R13 Centre Aquatique | 11:31 |
| | R14 Pablo Picasso | 11:34 |
| | R15 C.Cal Robespierre | 11:38 |
| | R16 C.Cal Le Marais | 11:44 |
| | R17 SIE (MEFER) - Pôle Emploi | 11:49 |
| | R18 Médiathèque [m i R] | 11:52 |
| | R19 Monmousseau - AFPA | 11:53 |
| | R20 Stade des droits de l'enfant | 11:54 |
| | R21 Foyer Champ Chardon | 11:56 |
| | R22 Cimetière du Champ Chardon | 11:57 |
| | R23 Calmette Fontaine | 11:58 |
| | R24 Rue Emile Zola | 12:00 |
| Pars-les-Romilly | P1 Allée de Romilly | 12:02 |
| | P2 Rue du Château d'eau | 12:03 |
| | P3 Cimetière | 12:05 |

Notre Ecole : sa vie et son actualité

L'école de Pars-Lès-Romilly

Nous vous présentons l'école de Pars-Lès-Romilly. Dans cette école primaire, il y a trois classes et soixante-quinze élèves répartis dans huit niveaux allant de la petite section au CM2. Il y a trente-neuf garçons et trente-six filles dans toutes les classes.

Il y a quatre enseignantes : Mesdames Justine MARIO directrice , Emilie MAILLET et Mélissa DUFOUR (qui complète le jeudi), coté primaire. Mme Sylvie BARDEL coté maternelle qui s'occupe des élèves de petite, moyenne et grande section avec deux autres personnes : Fabienne et Cindy les ATSEM.

Dans les différentes classes, nous avons tous un coin informatique et un coin lecture.

Les élèves de l'école peuvent aussi se rendre dans la bibliothèque qui se trouve chez les maternelles.

Cette année, les élèves de maternelle et de CE2-CM1-CM2 ont accueillis des Axolotl dans l'aquarium de leur classe.

Projets proposés dans l'année

Plusieurs projets ont ou seront proposés. Tous les élèves de l'école primaire se sont rendus au cinéma de Romilly sur Seine pour voir le dessin animé VAIANA.

Cette séance a été suivie d'un goûter avec le Père Noël dans la salle de jeux de l'école maternelle. Tout cela s'est déroulé le 9 décembre 2016.

Les élèves de la classe de maternelle participeront à une rencontre d'athlétisme au cours du printemps.

Les élèves de la classe de Madame MAILLET travailleront, sur le thème de la tolérance et de la différence en continuant le travail déjà commencé sur la fresque du préau.

Les élèves de CM2 se rendront en classe de découverte pendant quatre jours du 2 au 5 mai 2017.

Clément PANTOLI et Théo DESJARDINS

Dans la Commune : l'Adjoint Technique

Placé sous l'autorité du Maire et des secrétaires de Mairie, l'Adjoint Technique doit :

Contribuer, par l'ensemble de ses activités, à l'entretien et à la valorisation des bâtiments communaux :



Exécuter les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments de la collectivité.

Diagnostiquer et contrôler les équipements.

Assurer l'entretien courant des machines et du matériel.

Entretien des espaces verts.

Contrôler l'assainissement et le matériel (pompes).

Exécuter les travaux d'entretien, de maintenance et d'aménagement des bâtiments :

Effectuer des travaux de premier niveau dans différents corps de métiers : maçonnerie, plâtrerie, menuiserie, plomberie, métallerie (soudure),

Réaliser des travaux d'aménagement : peinture, pose de papier peint, ...

Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels utilisés.

Maintenir en état les espaces publics : balayer les rues, ramasser les déchets, sortir les poubelles (cimetière, école....) nettoyer les abords des espaces de tri sélectif..

Désherber et maintenir en état de propreté les voies urbaines et les espaces publics.

Déneiger l'école, la mairie, les entrées des bâtiments communaux en cas de précipitations neigeuses.

Effectuer les interventions d'urgence pour libérer la voirie et les trottoirs (animaux morts, arbres....)

Mettre en place la signalétique en cas d'intervention d'urgence

Diagnostiquer et contrôler les équipements :

Détecter les dysfonctionnements dans les bâtiments et évaluer les risques

Entretien du mobilier et les équipements urbains (panneaux d'affichage, abris bus, purge de la tuyauterie extérieure en hiver...).

Entretien des espaces verts de la collectivité :

Effectuer la tonte des espaces verts, tailler les haies les arbustes et les massifs, élaguer les arbres.

Ramasser les feuilles mortes (manuel/souffleuse/aspirateur de feuilles).

Participer au fleurissement, arroser les fleurs, les plantations, entretenir les massifs et les bacs de fleurs.

Assurer l'entretien courant des locaux, machines, matériels et véhicules :

Respecter le matériel et avoir une conduite adaptée à tous les types de véhicules.

Assurer la maintenance régulière de l'outillage et détecter les dysfonctionnements du matériel.

Nettoyer et entretenir les outils et équipements mis à disposition.

Gérer les stocks en matériel et en produits (quincaillerie, diluants, solvants, peinture, ...)

Maintenir le local technique en état de propreté et de fonctionnement.

Nettoyer et entretenir le véhicule Renault Dacia.

Assurer un service de proximité aux citoyens et assurer la surveillance dans la commune

Distribuer le courrier aux administrés

Procéder à l'affichage des informations municipales destinées au public.

Surveiller et relever toute anomalie et toute infraction.

Responsable de la préparation des cérémonies :

Mise en place des drapeaux lors des fêtes nationales ou autres événements.

Assurer l'approvisionnement pour les besoins de la commune : courses diverses ...

Préparation, rangement et nettoyage des salles.



ARTS et LOISIRS



L'association Arts et Loisirs Créatifs de Pars les Romilly compte actuellement une douzaine de participantes dont trois membres du bureau.

Le club propose diverses activités : patchwork, broderie, tricot, cartonnage, peinture à l'huile et à l'acrylique.

Chaque année l'association organise le marché de Noël et la journée de l'artisanat.

Le club se réunit chaque mardi à partir de 14h dans la maison des associations. Les personnes qui désirent se joindre à nous sont les bienvenues.

La Présidente
Odile MILLOT
Tél : 03.10.13.22.44



Accords Majeurs

En avant la musique pour le plaisir !

Que ce soit à l'accordéon ou au synthé, les mélomanes amateurs ont repris les cours à l'association accords majeurs. Tous les âges sont représentés, il n'y a pas de limite pour apprendre à jouer de la musique, une passion pour laquelle on n'avait pas de temps, une envie que l'on veut concrétiser...

Pour les jeunes, les bienfaits de la musique ne sont plus à prouver, développement personnel, coordination ou dissociation des mouvements main droite, main gauche, il est bien sûr plus rapide d'apprendre à cet âge. Mais le maître mot reste le plaisir de jouer, de s'épanouir.

Pour tous renseignements, 06.82.37.78.68 auprès du professeur Patrick MESSIFET.

Cours en fin de semaine ou selon disponibilités.





Les Chasseurs

Depuis le bulletin précédent, la Société de Chasse a participé à plusieurs événements dans la commune.

Chose insolite : une battue au chevreuil sans fusil s'est déroulée le 31 Mai dans les jardins du centre du village pour faire fuir un chevreuil, et ce à la demande des habitants riverains du ruisseau.
Le résultat fut concluant puisqu'à ce jour je crois qu'il n'est jamais revenu.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler qu'au sein de la commune nous pouvons aider les particuliers qui auraient des dégâts occasionnés par des nuisibles, et ce dans le cadre légal de la chasse. Actuellement, nous cherchons à limiter les lapins de garenne sur une parcelle de la commune.

La Société de Chasse a participé avec d'autres à l'animation de la fête du 14 Juillet 2016, pour aider le Comité des Fêtes.

Elle a organisé le vide-grenier / brocante du 4 Septembre avec l'aide du Comité des Fêtes, que je remercie encore. Nous avions 180 emplacements réservés pour une longueur de 1360 m. Les résidents de Pars étaient au nombre de 100, en augmentation par rapport aux années précédentes.

Cette journée était très bien partie, malheureusement elle fut gâchée à partir de 14 heures à cause de la pluie. Nous espérons avoir plus de chance l'an prochain.

Comme d'habitude, quelques chasseurs ont participé à l'opération « nettoignons la nature ».

En raison des travaux de réfection de la salle des fêtes, la brocante jouets et habits d'enfants n'a pas eu lieu en 2016.

Le Président, Daniel PROTAT

Le photo Club Romilly Vallée de la Seine a été créé le 19 mai 2015 à l'initiative de Christophe Prudhomme et de 20 membres fondateurs.

Il compte actuellement 28 membres actifs qui se réunissent à 18h 30 - tous les mardis (ou un mardi tous les 15 jours) - Salle de Pars-lès-Romilly.

La cotisation annuelle au club s'élève actuellement à 30€.

Ces réunions, permettent aux adhérents de bénéficier de formations telles que :

Le maniement de l'appareil photo numérique (APN)

L'utilisation de logiciels de retouche (Lightroom - Photoshop entre autres).

La critique photo

La participation à des concours régionaux, voire nationaux, organisés par la Fédération Française de Photographie, sont vivement encouragés. Ils permettent d'améliorer la qualité du travail de chacun

Tous les ans, le club organise une exposition à Esclavolles -lurey au moment de la Toussaint. Cette exposition à laquelle participe tous les adhérents, propose aux visiteurs, d'un côté un travail individuel sur un thème donné (cette année « Les opposés ») et d'autre part un coin « Coup de cœur » (cette année une surprise photographique attend les visiteurs)

Pour tout renseignement :

M. Christophe Prudhomme

Président - Tél : 03 25 24 28 31



LA COMMUNE EN FETE

13 et 14 juillet 2016

Le Comité de Fêtes avec l'aide d'associations du village a organisé les festivités des 13 et 14 juillet...

Les Pariens ont été conviés à une retraite aux flambeaux le 13 et à diverses activités le 14.

**Le « parfum
des îles »**



La ballade à moto, une des nombreuses activités !



C.C.A.S. - Repas du 11 novembre



Les travaux intérieurs de la Salle des Fêtes sont terminés.

Le Maire, les conseillers et le CCAS ont le plaisir de vous annoncer que le traditionnel repas du **11 novembre 2017** aura lieu dans une salle entièrement rénovée et normalisée.

L'intercommunalité...



La loi relative à la réforme territoriale, parfois connue sous le nom de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ou « Grenelle II » a remodelé les contours des régions avec, pour ce qui nous concerne, la création de la Région Grand Est.

Elle a également eu des incidences sur certaines intercommunalités, en fixant un seuil minimum de 15 000 habitants. Notre communauté de communes des Portes de Romilly existe depuis 2006 et compte environ 18 000 habitants.

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 impose que chaque communauté de communes soit dotée des compétences telles que :

Développement économique

Le site Aéromia a déjà cette vocation

Déchets : gestion des déchetteries, des ordures ménagères et des recyclables

Cette compétence est déjà intercommunale

Petite enfance : gestion d'équipements intercommunaux

Mise en place du RIAM (relai intercommunal des assistantes maternelles) et du centre de vacances de Géraudot

Outre la mise en place anticipées de ces compétences, celles-ci vont devoir comprendre obligatoirement celles en matière de :

Tourisme : gestion des offices du tourisme et promotion de la stratégie touristique

Gens du voyage : gestion des aires d'accueil

Urbanisme : avec la création de PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Leur mise en place est actuellement à l'étude.

La CCPRS désormais compétente en matière d'urbanisme, va devoir élaborer et faire évoluer les PLU communaux en concertation avec les communes membres.

A ce titre, la loi NOTRe impose à la Communauté de communes de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce futur document stratégique traduira l'expression du projet politique d'aménagement et de développement de l'emprise sur le territoire des 6 communes (Romilly sur Seine, Maizières la Grande Paroisse, Pars Les Romilly, Crancey, Gélannes et Saint Hilaire sous Romilly). Outil réglementaire, il déterminera notamment les règles d'occupation et d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire. Il permettra de mettre au service de l'ensemble des territoires une vision dynamique et cohérente, à la juste échelle de réflexion, de notre bassin de vie. La décision d'engager l'élaboration du PLUi a été adoptée par le Conseil communautaire dès 2015.

Quels éléments constituent le PLUi ?

Une fois finalisé, il comportera plusieurs documents dont :

Un rapport de présentation. Il comprend un diagnostic, une analyse de l'état initial de l'environnement, une analyse de la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et des orientations du projet...

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : c'est une pièce essentielle du PLUi car il s'agit là du projet de l'agglomération porté par les élus. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales retenues concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, le commerce, le développement économique et les loisirs.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : de deux types, les OAP peuvent être soit spatialisées et dans ce cas, il s'agit de zooms sur des secteurs de projet qui permettent d'indiquer les orientations à suivre en matière d'aménagement. Soit il s'agit d'orientations thématiques qui peuvent permettre d'encadrer l'aménagement au sens plus large dans un thème donné, préservation et mise en valeur du paysage ou du patrimoine, volet architectural.

Un règlement et un zonage qui définissent ainsi l'usage et la constructibilité des sols adaptés aux typologies urbaines ou aux milieux rencontrés et en fonction du projet développé par l'agglomération.

Un règlement local de publicité

Un plan de déplacement

Des annexes (servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires, ...).

Quelle collaboration avec les communes ?

Le PLUi détermine les grandes orientations de l'agglomération de demain en termes d'aménagement, les futurs quartiers, les nouveaux équipements, les secteurs agricoles ou naturels à préserver, les terrains constructibles et sous quelles conditions, la politique de transport, les objectifs de production de logement...

Comme les PLU communaux, il déterminera le droit à bâtir sur l'ensemble des propriétés du territoire de la CCPRS et concernera donc tous les habitants.

Le calendrier

Pour cela, une concertation entre élus aura lieu tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi.

Une réunion publique d'information concernant les résultats de l'étude diagnostique a eu lieu le 16 Février dernier à Maizières La Grande Paroisse.

D'autres réunions d'échanges et de concertation se tiendront tout au long de la procédure. Elles seront annoncées, entre autres, par voie de presse. Enfin, une enquête publique aura lieu de juin à octobre 2019.

Marianne JOLY, Maire-Adjoint

La Maison de Justice et du Droit



La MJD est un lien entre la justice et le citoyen.

Placée sous l'autorité du ministère de la justice, elle exerce certaines missions judiciaires et concourt à la prévention de la délinquance.

Elle informe les usagers sur leur droit, aide les victimes et intervient dans la résolution amiable des litiges.

Les usagers de la MJD sont accueillis gratuitement et ils peuvent rencontrer différents professionnels assurant des permanences au sein de la MJD.

Quel que soit son âge, son sexe sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie, tout citoyen doit pouvoir :

- *Connaître ses droits, ses devoirs et obligations
- *Etre informé sur les moyens de les faire valoir et de les faire exécuter
- *Bénéficier des services dans les lieux accessibles à tous et être orienter vers les structures adaptées
- *Etre aidé à accomplir les démarches
- *Etre accompagné par un professionnel dans les procédures non juridictionnelle
- *Avoir recours aux consultations juridiques par des professionnels (avocat, huissiers)
- *Etre assisté pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques

N'hésitez pas à consulter les professionnels de la MJD pour tout litige (voisinage, maltraitance ...)

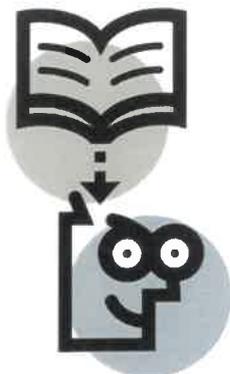
Adresse de votre MJD

MJD Romilly sur seine 10100
9 rue de l'union
10105 ROMILLY SUR SEINE CEDEX
Tél : 03.25.21.67.67
mjd-romilly-sur-seine@justice.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Fermeture pendant les vacances scolaires (excepté le mois de juillet)
En cas d'**urgence**, vous pouvez contacter le 03.25.43.55.70

Alain UNEAU, Maire-Adjoint

Infos et Vie Pratique



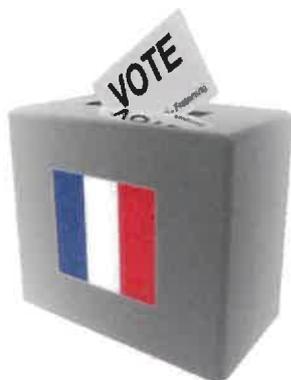
Jours et Heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie

| | Matin | Après Midi |
|----------|------------------------|---------------|
| Lundi | fermé au public | 14h00 - 17h00 |
| Mardi | 9h00 - 12h00 | 13h00 - 17h00 |
| Mercredi | fermé au public | 13h00 - 17h00 |
| Jeudi | 9h00 - 12h00 | 13h00 - 17h00 |
| Vendredi | fermé au public | 13h00 - 17h30 |

☎ : 03.25.24.85.15

✉ : 03.25.24.24.47

@ : ville.parslesromilly@wanadoo.fr



DATES A RETENIR

Election présidentielle : 1^{er} tour le dimanche 23 avril 2017,
2^{ème} tour dimanche 7 mai 2017.

Elections législatives : 1^{er} tour dimanche 11 juin 2017,
2^{ème} tour dimanche 18 juin 2017.

(Horaires des scrutins : 8h - 19h)

Informations

Plan Internet Haut Débit du département

Dans le cadre des actions inscrites dans le plan internet du haut débit du département, les travaux de raccordement de notre commune par fibre optique devraient s'achever en mars 2018 d'après les informations communiquées par l'opérateur Orange chargé du projet.



Rappels :

* Il est rappelé aux administrés que le brûlage de déchets verts ou autres est strictement interdit !

La déchetterie est à votre disposition...

N° utiles :

SAMU : 15

POLICE/GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

SERVICES D'URGENCES : 112



« Préfecture de l'Aube

Arrêté n° 08- 2432 »

Bruits dit « de voisinage »
Tondeuse, Tronçonneuse...

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00
et 13h30 à 19h00

Les samedis : 9h00 à 12h00 et
15h00 à 19h00



Ne jetez pas les lingettes dans les toilettes

